

Dernières avancées européennes dans la lutte contre le terrorisme Août 2005

Par Pierre Bouillon
Chercheur associé au CEREMS

Introduction.

Les attentats de Londres ont, pour la seconde fois, montré que le territoire européen est la cible de terroristes islamistes. La coopération européenne n'en apparaît que plus nécessaire pour répondre à cette menace transnationale. Relancée en décembre 2004, liée à la PESD, coordonnée par M. Gijs de Vries, l'année 2005 l'a vue se développer et faire l'objet d'innovations.

Rapports.

Un rapport concernant les pays membres de l'UE a été élaboré et sera rendu en octobre concernant les dispositions prises pour lutter contre le terrorisme et mettre en oeuvre les recommandations.

La Commission a affirmé en février que la mise en oeuvre du **mandat d'arrêt** européen est un succès.

Des progrès sont à réaliser quant à la **coopération opérationnelle**. Certaines dates limites fixées pour la ratification d'instruments de lutte contre le terrorisme ont d'autre part été dépassées, par exemple à propos du développement d'Europol et de la décision cadre du Conseil du 13 juin 2002 sur la lutte contre le terrorisme.

L'*Institute for Strategic Studies* a organisé en mars un colloque sur l'apport possible de la **PESD** à la lutte contre le terrorisme, et un rapport sur sa contribution dans ce domaine a été rendu en juin.

La **coopération entre les autorités compétentes** pour combattre le terrorisme doit être renforcée par le développement de points de contacts spécialisés dans les Etats membres, qui auront accès à toutes les données nécessaires concernant les personnes, les groupes et les entités liées au terrorisme.

Actualité.

Le Conseil a mis à jour la liste de personnes et d'organisations devant faire l'objet de **mesures restrictives**.

L'*European Agency for Management of the External Borders* est opérationnelle depuis mai, elle doit assurer un niveau uniforme et élevé de contrôle aux frontières extérieures de l'Union.

Le président du Parlement s'est dit « horrifié par les **attentats de Londres** ». Le *Justice and Home Affairs Council* a tenu une session extraordinaire le 13 juillet pour débattre des moyens pouvant améliorer l'efficacité de la lutte.

Renseignement.

Le **Conseil a adopté** une décision cadre sur les attaques contre les systèmes d'information ; une décision cadre pour l'introduction de nouvelles fonctionnalités dans le Système d'Information de Schengen, incluant la lutte contre le terrorisme ; et une position commune sur l'échange de données avec Interpol.

Le Conseil, sous réserve de ratification par certains Parlements, s'est aussi **mis d'accord sur** un projet de décision concernant l'échange d'information et la coopération quant aux attaques terroristes ; un projet de décision cadre sur l'application du principe de reconnaissance mutuelle des ordres de confiscation.

Le Conseil a aussi **poussé à** l'adoption d'ici la fin 2005 du projet de décision cadre sur la simplification dans l'échange d'informations.

Des progrès ont été constatés depuis décembre 2004 concernant **l'amélioration** du renseignement stratégique entre le Sitcen et le CTG (*Counter Terrorism Group*) ; du renseignement opérationnel (rôle de Europol, en collaboration avec les Etats, d'Eurojust et de la *Counter Terrorism Task Force*) ; et de l'accès aux données.

Projets.

Le chapitre « Terrorisme » du *Hague Programme Action Plan on Justice and Home Affairs* a été adopté en juin.

Le budget européen devrait voir 15 millions d'euros être consacrés au financement de **recherches sur la sécurité** et la protection des citoyens.

Concernant **l'aspect financier** du contre-terrorisme, des travaux préparatoires vont aboutir à une décision sur le blanchiment et le financement du terrorisme, et l'efficacité des sanctions prévues contre les organisations terroristes sera améliorée.

La Commission a proposé la mise en place d'un **programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP)**, comme les installations nucléaires.

Elle a fait une communication en juillet pour assurer une plus grande sécurité concernant les **explosifs**, les détonateurs, le matériel servant à la fabrication de bombes, et les armes à feu.

La faisabilité d'un **LEN (Law Enforcement Network)** doit être examinée, pour être mis en place en 2006.

La **radicalisation de la violence** et le recrutement terroriste ont également fait l'objet d'une communication de la Commission.

Un projet pilote pour **l'aide aux victimes** se met en place suite aux attentats de Londres, qui prévoit d'aider les victimes et leurs proches, et de sensibiliser la population européenne à la menace terroriste, par exemple par des commémorations ou des formations d'assistance aux victimes.

Coopération internationale.

L'UE a pris part à trois missions de l'ONU menées par **le CTED (Counter Terrorism Committee Executive Directorate)** - auquel M. Gijs de Vries, *European Union Counter-Terrorism Coordinator*, s'est adressé en juin - au Maroc en mars, au Kenya en mai et en Albanie en juin pour évaluer l'application de la Résolution 1373 de 2001.

La rencontre Union Européenne-**Etats-Unis** de mai à Bruxelles a abordé le financement du terrorisme et la sécurité aux frontières et dans les transports.

La coopération avec d'autres pays, et particulièrement entre Europol, Eurojust et la Russie, est également développée, par exemple lors du sommet UE-**Russie** de mai.

L'UE a tenu avec le **Conseil de Coopération du Golfe** une conférence à Abu Dhabi en mars.

La réunion **Euromed**, enfin, qui s'est tenue à Bruxelles en mai, a abordé la coopération entre l'UE et ses partenaires du Processus de Barcelone dans la lutte contre le terrorisme.